



HANDICAP ET MOBILITÉ

GUIDE ACCESSIBILITÉ



« La Métropole accélère la mise en accessibilité des transports en commun »

« La Métropole Aix-Marseille-Provence a fait de l'inclusion des personnes en situation de handicap une de ses grandes priorités. Les premières avancées sont là, notamment en matière de transport et de mobilité.

Pour la première fois en France, la Métropole et la RTM ont équipé les 29 stations du métro de Marseille d'une solution de guidage pour les voyageurs malvoyants. Les nouvelles technologies sont ainsi mises au service de l'accessibilité !

L'institution œuvre aussi au déploiement des services de transport spécialisés pour les personnes en situation de handicap sur tout le territoire. Le service Mobimétropole, exclusivement réservé aux personnes handicapées à mobilité réduite, réalise ainsi plus de 170 000 voyages par an.

En cohérence avec le renouvellement du métro marseillais, la Métropole s'est par ailleurs fixée l'objectif de poursuivre la mise en accessibilité des stations. En complément des six déjà accessibles, trois de plus, Saint-Charles, Rond-Point du Prado et Vieux-Port, pourront pleinement accueillir les personnes en situation de handicap en 2024, pour la réception des Jeux Olympiques.

Aux côtés de la RTM, la Métropole travaille également sur le remplacement des rames actuelles du métro par des rames automatiques. Celles-ci permettront l'accès quai-rames en toute autonomie pour les personnes à mobilité réduite, un accès qui n'est aujourd'hui permis que par le biais d'une assistance.

Cette opération fait l'objet d'un important travail de concertation, notamment avec les associations de personnes en situation de handicap, de manière à garantir l'accessibilité du nouveau métro et plus généralement une vraie qualité d'usage pour tous.

Ces réalisations, rendues possibles grâce à la mobilisation des élus, ne représentent qu'un échantillon de nos politiques publiques conduites en faveur d'une mobilité plus inclusive. Mais une chose est sûre : à Marseille et sur l'ensemble du territoire, la Métropole accélère la mise en accessibilité des transports en commun ! »

Martine Vassal

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Présidente du Département des Bouches-du-Rhône
Première vice-présidente de Départements de France



SOMMAIRE

Édito de Martine Vassal	02
Documents d'information	05
L'information au point d'arrêt	07
Les arrêts accessibles	08
Comment prendre mon bus / car accessible ?	09
La signalétique à l'intérieur des bus	12
Les stations tramway accessibles	14
Comment voyager avec le tramway ?	14
Les services spécialisés métropolitains	16

LE DROIT À LA MOBILITÉ POUR TOUS

Ce guide pratique et complet, permettra à toutes et à tous de comprendre comment utiliser au mieux les services de mobilité proposés par la Métropole sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Par ailleurs, pour offrir aux moins mobiles la possibilité de se déplacer, des services de transports spécialisés sur réservation téléphonique, sont à disposition sur chaque territoire de la Métropole, comme précisé en dernière partie de ce guide.

<p>2008 Année d'élaboration du schéma directeur d'accessibilité des transports publics (SDAT) sur le secteur de la zone Est Métropole.</p>	<p>100% des arrêts inscrits au programme de travaux ont été aménagés.</p>	<p>100% des lignes régulières inscrites au programme de travaux sont accessibles.</p>	<p>2 emplacements UFR dans chaque rame du tramway et bus GNV des lignes 1,7,8.</p>
--	---	---	--

100%
des **conducteurs** formés à l'accueil des voyageurs atteints d'handicap.

Des services de transport spécialisé **sur réservation** sur l'ensemble de la Métropole pour les moins mobiles.

Objectif du guide : Comment utiliser les services de mobilité métropolitains sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

- QU'EST-CE Q'UNE LIGNE ACCESSIBLE ?**
- Desservie par des véhicules accessibles
 - La majorité des arrêts sont aménagés

- QU'EST-CE Q'UN VÉHICULE ACCESSIBLE ?**
- Équipé d'une rampe d'accès
 - D'annonces sonores et visuelles des directions et arrêts
 - D'un emplacement réservé à bord pour les personnes en fauteuil

- QU'EST-CE Q'UN ARRÊT ACCESSIBLE ?**
- Accès sécurisé aux personnes atteintes d'handicap
- > au quai
 - > au poteau d'arrêt
 - > à l'abribus
 - > aux véhicules

1 véhicule équipé
+
1 arrêt rendu accessible
+
1 conducteur sensibilisé à la prise en compte des handicaps
=
UNE ACCESSIBILITÉ RÉUSSIE !

DOCUMENTS D'INFORMATION

Pour permettre aux personnes en situation de handicap de se déplacer en toute tranquillité et de bien préparer leur voyage, les Lignes de l'Agglo / Métropole Mobilité ont mis en place une signalétique spécifique. Elle est présente sur les fiches horaires, aux arrêts et sur les véhicules.

LES FICHES HORAIRES



Le logo handicap signale que tous les véhicules de la ligne sont aménagés (sauf aléas d'exploitation) et que les principaux arrêts de la ligne sont accessibles.



Les services scolaires intégrés dans les lignes régulières (3s, 5s, 8s, 9s, 11s, 12s, 14s, 15s) sont effectués avec des véhicules non accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Les enfants handicapés qui souhaitent se rendre dans les établissements scolaires peuvent s'adresser à la Métropole pour obtenir un service adapté.

Édition Novembre 2023

lebus

Les Passons (Aubagne)
Gare d'Aubagne

2

bus gratuit

- Les Passons (Aubagne)
- Faienciens (Aubagne)
- Gare d'Aubagne

lebus lebus lecar letram levélo labrivélo leparking-relais

Lignes de l'agglo LA METROPOLE Mobilité



Le logo handicap sur le plan de ligne ou les tableaux horaires, indique les arrêts accessibles de la ligne.



Gare d'Aubagne — Les Passons

DU LUNDI AU VENDREDI EN PÉRIODE SCOLAIRE

CETTE LIGNE NE FONCTIONNE PAS LES DIMANCHES, LES JOURS FÉRIÉS, LE LUNDI DE PENTECÔTE ET LE 26 DÉCEMBRE

Arrêt	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
GARE D'AUBAGNE FAÏENCIERS	06:33	07:02	07:32	08:02	08:32	08:55	10:01	11:05	12:09	12:24	12:56					
CIMETIÈRE DES PASSONS	06:37	07:06	07:36	08:06	08:36	08:59	10:05	11:09	12:13	12:28	13:00					
ECOLE DES PASSONS	06:41	07:12	07:42	08:12	08:43	09:05	10:10	11:14	12:18	12:33	13:05					
LES PASSONS	06:42	07:13	07:43	08:13	08:44	09:06	10:11	11:15	12:19	12:34	13:06					

VERSION ACCESSIBLE DES FICHES HORAIRES

Les fiches horaires en téléchargement sur le site lignes-agglo.fr, sont disponibles en version accessible. Il est possible de les télécharger au format .pdf mais aussi en format Excel qui peut être lu par les synthèses vocales.

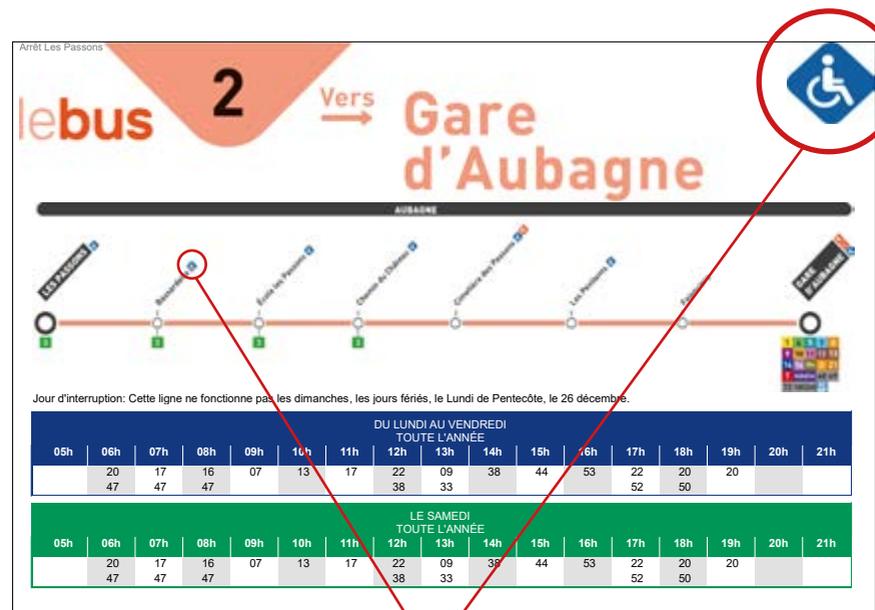


Téléchargez le plan et les horaires de la ligne **1**
Format Acrobat PDF.



Déficient visuel : Téléchargez le plan et les horaires de la ligne **1**
Format Tableur type Excel.

L'INFORMATION AU POINT D'ARRÊT



Sur l'horaire à l'arrêt, le logo handicap qui se situe en haut à droite de l'adhésif, indique que l'arrêt est accessible et que le conducteur peut prendre en charge des voyageurs à mobilité réduite. Sur le thermomètre il est situé à côté du nom de chaque arrêt accessible.

LES ARRÊTS ACCESSIBLES



L'ensemble des arrêts accessibles sont consultables sur le site internet lignes-agglo.fr

1 Les arrêts sont alignés à la voie de circulation

Permet au bus d'accoster en alignement parfait avec le trottoir et au plus près.

2 Trottoir surélevé

Limite la différence de niveau entre le plancher du véhicule et le quai pour faciliter la montée dans les véhicules.

3 Accès au quai en pente douce

Permet un accès facile à l'arrêt pour les personnes en fauteuil.

4 Zone d'attente

Indique l'emplacement où se positionner pour utiliser la rampe d'accès, face à la porte centrale du véhicule.

5 Marquage au sol de la zone de sortie de la rampe d'accès

Matérialise l'emprise de la rampe d'accès une fois celle-ci sortie.



Ne pas stationner sur cette zone.

6 Bande tactile en T

Permet aux déficients visuels de trouver la porte avant du véhicule, facilite la montée. Elle sert également de repère pour le conducteur afin de positionner correctement le véhicule.

COMMENT PRENDRE MON BUS/CAR ACCESSIBLE ?

Étape 1

L'ARRIVÉE DU VÉHICULE

Vérifier la présence du logo handicap , situé à l'avant du véhicule et côté accès voyageurs (porte centrale) pour être certain que le bus puisse vous prendre en charge.



Étape 2

LE POSITIONNEMENT SUR LE QUAÏ

Se positionner à l'arrêt avec son fauteuil au niveau du logo , dessiné au sol et en recul par rapport au bord du trottoir et à la croix jaune. La rampe d'accès peut ainsi sortir sans gêne.





Étape 3

LA SORTIE DE LA RAMPE D'ACCÈS

Lorsque le bus arrive à l'arrêt, le conducteur actionne la rampe d'accès située au niveau de la porte centrale. Puis il ouvre les portes.



Dans les autocars (lignes 5,9,11 et 12), le conducteur actionne la rampe de type « élévateur ».

Étape 4

LA MONTÉE À BORD ET L'INSTALLATION

Tous les voyageurs montent dans le bus par la porte avant. Seules les personnes en fauteuil et les personnes avec des poussettes ou des caddies peuvent utiliser la porte centrale.



Par mesure de sécurité, l'accès de tous les voyageurs s'effectue par la porte avant

Accès réservé uniquement aux voyageurs en fauteuil, avec poussette ou caddie

Étape 4 (suite)

La personne en fauteuil monte à bord, elle se positionne dans l'emplacement réservé et signalé par le pictogramme fauteuil roulant, freins serrés, dos au sens de circulation. Les bus GNV des lignes 1,7 et 8 bénéficient de 2 espaces pouvant accueillir un UFR.



Dans les autocars (lignes 5, 9, 11 et 12), le conducteur vient fixer le fauteuil face à la route avec des sangles et ajuste la ceinture de sécurité.

RAPPEL Sur le réseau, un nombre maximal de poussettes est autorisé en fonction de la taille du véhicule, la présence d'un voyageur en fauteuil roulant à bord, réduit les nombres indiqués ci-dessous d'une place :

- 5 dans le tramway
- 4 dans les bus standards GNV (lignes 1, 7 et 8)
- 2 dans les moyens bus (lignes 3, 6, 14 et 16)
- 1 dans les minibus (lignes 2, 4, 10, 13, 17, Aubaline et bus à la demande)

L'enfant doit être correctement attaché, freins de sécurité enclenchés. Il reste sous la responsabilité de l'accompagnateur.

Étape 5

LA DESCENTE

Le voyageur signale au conducteur son arrêt de descente (uniquement aux arrêts accessibles), grâce au bouton d'appel situé au niveau de l'emplacement réservé.

Une fois que le bus est arrêté, la personne desserre le frein et se positionne face à la porte.



Dans les autocars, le conducteur détache les sangles et la ceinture de sécurité. Il actionne ensuite la rampe d'accès et ouvre les portes. La descente se fait en douceur. Le conducteur ferme les portes, rentre la rampe et redémarre le car.

LA SIGNALÉTIQUE À L'INTÉRIEUR DES BUS

Elle permet à chacun de se repérer et de bénéficier d'emplacements spécifiques (emplacements aménagés, bouton arrêt demandé accessible, zone poussette...).



LA PLACE PRIORITAIRE

- Emplacement réservé à une personne en fauteuil
- Placer le fauteuil dos vers l'avant en butée sur le dossier et freins serrés
- Dans les autocars, le fauteuil doit être sanglé au véhicule face à la route et la personne doit avoir la ceinture de sécurité bouclée



LES PLACES RÉSERVÉES

- Places réservées aux personnes dont la station debout est pénible et pour les déficients visuels, aveugles ou mal voyants.
- Elles sont signalées par les pictogrammes spécifiques
- Une couleur des sièges différente dans les véhicules des lignes régulières
- Situés à l'avant du véhicule, le plus souvent côté conducteur

DEMANDE D'ARRÊT

Boutons réservés à la personne en fauteuil ou à mobilité réduite installés sur l'un des emplacements prévus.

Au prochain arrêt aménagé, le conducteur actionnera la rampe d'accès.



LES ANNONCES VISUELLES

Annonce visuelle des directions et des prochains arrêts desservis.



LES ANNONCES SONORES

Annonce vocale des directions et des arrêts. Système situé à l'extérieur au niveau de la porte avant, à l'intérieur et au centre du véhicule.



Les chiens guides et chiens d'assistance ou d'accompagnement équipés de leur harnais ou gilet sont les bienvenus à bord.

LES STATIONS TRAMWAY ACCESSIBLES

Toutes les stations de la ligne de tramway sont accessibles. Les quais et le sol de la rame de tramway sont à la même hauteur pour permettre la montée et la descente sans rampe d'accès.



100% des stations tramway accessibles

- Une même hauteur des quais et sol de la rame
- Accès sans rampe d'accès
- Des repères au sol pour indiquer où se positionner et quelles portes emprunter.

COMMENT VOYAGER AVEC LE TRAMWAY ?

Étape 1 LE BOUTON OU TÉLÉCOMMANDE POUR LES PERSONNES NON-VOYANTES

Cette télécommande universelle permet aux personnes mal voyantes ou non-voyantes d'activer :

- Un feu tricolore pour la traversée
- Les annonces sonores des totems tramway
- Les bornes d'information voyageurs aux arrêts



LA TRAVERSÉE DE LA VOIE TRAMWAY

Des bandes podotactiles ont été positionnées à chaque traversée sécurisée de la voie de tramway.

Étape 2 L'ARRIVÉE DU TRAMWAY

Les voyageurs en fauteuil doivent monter par les portes centrales repérables par la présence du logo.

Accès conseillés pour les voyageurs déficients visuels car les places «réservées» sont situées à l'avant et à l'arrière de la rame.



Étape 3

LE POSITIONNEMENT SUR LE QUAI

Positionner son fauteuil au niveau du logo handicap , dessiné au sol de la station et en recul par rapport au bord du trottoir.

Étape 4

LA PLACE PRIORITAIRE

L'espace aménagé à l'intérieur du tramway permet d'accueillir 2 personnes voyageant en fauteuil.

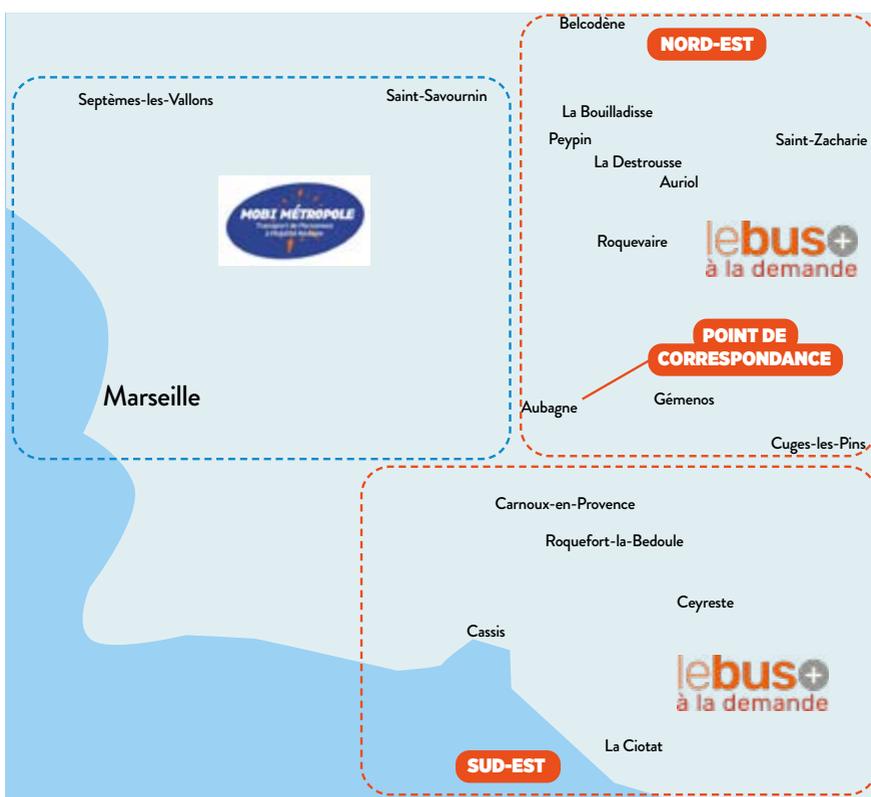
Se positionner dos à la fenêtre et actionner les freins.



LES SERVICES SPÉCIALISÉS MÉTROPOLITAINS

Lebus+ à la demande et **Mobi Métropole** : services de transport collectif pour les personnes en situation de handicap.

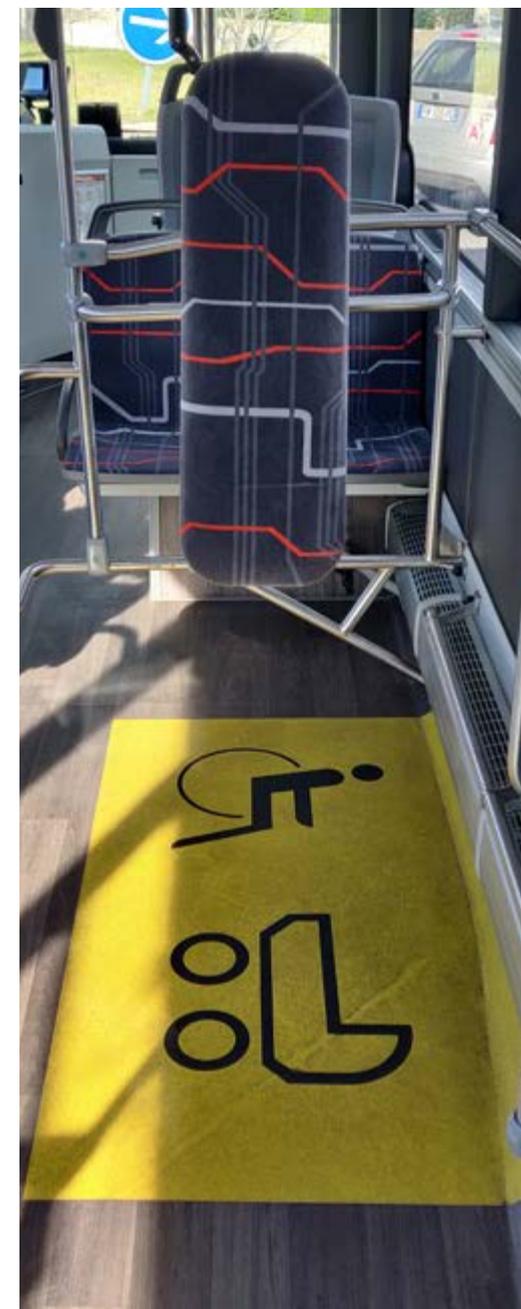
- Fonctionnent sur inscription préalable et sur réservation
- Transport de porte à porte, à l'intérieur d'un secteur géographique, avec une prise en charge sur la voie publique
- Le service comporte 3 secteurs sur le Bassin d'Aubagne et de l'Étoile avec possibilité de déplacements entre ces 3 secteurs via des changements en gare d'Aubagne



POUR VOUS INSCRIRE IL FAUT :

- Être titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) portant la mention « Invalidité » (taux d'invalidité d'au moins 80%), délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Dossier d'inscription dûment complété

L'ouverture de vos droits d'accès sur le secteur d'Aubagne vous permet également l'accès au service sur l'ensemble des 18 secteurs de la Métropole. Pour déterminer le réseau de transport spécialisé du secteur souhaité, référez-vous à la carte ci-après.



Pour se déplacer en proximité sur la Métropole

lebus+ dessert **17 secteurs sur la Métropole**, contactez le service du secteur souhaité.
à la demande Les déplacements sont possibles uniquement à l'intérieur d'un secteur, et après inscription au service.

Bassin salonnais

Alleins, Aurons, Charleval, Eyguières, La Barben, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Salon-de-Provence, Sénas, Vernègues.

Réservez au 04 42 46 06 66

Ouest Étang

Cornillon-Contoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Chamas.

Réservez au 04 42 77 07 07

Sud Étang

Martignes, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts.

Réservez au 04 88 93 00 44

Bassin marseillais

Allauch, Aubagne, La Ciotat, Marseille, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons.

Côte bleue

Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martignes, Ensus-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Marignane, Saussat-les-Pins, Saint-Victoret.

Réservez au 04 91 10 59 00

Est Étang

Berre l'Étang, Gignac-la-Nerthe, La Fare-les-Oliviers, Les Pennes-Mirabeau, Marignane, Rognac, Saint-Victoret, Velaux, Vitrolles.

Réservez au 04 42 46 06 66

Bassin d'Aubagne et de l'Étoile

Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Cuges-les-Pins, Gémenos, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquefort-la-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie.

Réservez au 04 91 10 59 00

Centre Pays d'Aix

Aix-en-Provence, Le Tholonnet, Saint-Marc-Jaumegarde, Venelles.

Réservez au 09 70 80 90 13

Chaîne d'Éguilles

Coudoux, Éguilles, Ventabren.

Couronne Sud

Bouc-Bel-Air, Cabriès, Simiane-Collongue.

Barrière du Cengle

Beaurecueil, Châteauneuf-le-Rouge, Saint-Antonin-sur-Bayon.

Bassin Minier

Gardanne, Gréasque, Fuveau, Meyreuil, Mimet.

Pertuis

Haute Vallée de l'Arc

Peypin, Puyoubier, Rousset, Trets.

Trévaresse

Lambesc, Rognes, Saint-Cannat.

Val de Durance Est

Jouques, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Saint-Paul-lez-Durance.

Val de Durance Ouest

La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson.

Réservez au 09 70 83 01 23



Accompagnement

- Signaler votre accompagnateur lors de votre réservation (une personne maxi – trajet gratuit).
- Mineurs de moins de 10 ans obligatoirement accompagnés. Entre 10 et 18 ans, possibilité de ne pas être accompagné, si présentation dans le dossier d'inscription d'une décharge signée par le représentant légal.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES

- Par téléphone au **0 800 713 137** (service et appel gratuits) ou au **04 91 10 59 00**
- Par internet sur le site www.lametropolemobilite.fr
- Services accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes via le dispositif Acceo.



(TIP) Transcription Instantanée de la Parole



(LSF) Visio-interprétation en Langue des Signes Française



(LPC) Visio-codage Langue française Parlée Complétée

Téléchargez vos fiches sur
lignes-agglo.fr ou sur lametropolemobilite.fr
Merci de ne pas jeter, ni gaspiller ce dépliant.

À votre service



CONTACTEZ-NOUS

RTM Transports Pays de l'Étoile
980 DN8 - 13400 Aubagne

04 42 03 24 25



SITE INTERNET / RÉSEAUX SOCIAUX / APPLIS

lignes-agglo.fr



2 applis

- RTM
cliquez sur le réseau Lignes de l'Agglo
- Bus à la demande



HORAIRES & INFO TRAFIC EN TEMPS RÉEL

Inscrivez-vous aux alertes SMS / mail, en rejoignant l'espace membre du site !



lametropolemobilite.fr

Téléchargez et utilisez
gratuitement



Ligne exploitée par RTM TPE



Téléchargez l'application
La Métropole Mobilité

